



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intérieur : personnel

Question écrite n° 29508

## Texte de la question

M. Dominique Bussereau souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le caractère surprenant d'un récent communiqué de soutien au préfet de Corse, M. Bonnet, émanant du « corps préfectoral corse ». Il lui demande de bien vouloir lui préciser la notion nouvelle sur le plan des institutions républicaines de « corps préfectoral corse », les noms et fonctions des membres du corps préfectoral signataires, la nature de l'autorisation demandée au ministère de l'intérieur afin de permettre une telle expression publique dans une affaire dont la justice est par ailleurs saisie, et s'il a donné lui-même ladite autorisation.

## Texte de la réponse

Il va de soi que, dans le cadre des institutions républicaines, il n'existe pas de « corps préfectoral corse ». Quant aux signataires du communiqué auquel se réfère l'honorable parlementaire, il leur a été adressé une lettre d'observations leur rappelant l'obligation de réserve à laquelle ils sont et demeurent soumis.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Bussereau](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (4<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29508

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mai 1999, page 2786

**Réponse publiée le :** 14 juin 1999, page 3691